



Arrondissement de Valenciennes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU NORD

Hérin, le 29 Septembre 2022

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-68 PORTANT SUR
L'AUTORISATION D'ACCÈS DE LA SALLE DES
FÊTES**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'Avis Favorable de la Commission
d'Arrondissement de Valenciennes pour la Sécurité contre
les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements
recevant du Public en date du 27 Septembre 2022.

A R R Ê T O N S

Article 1 : A compter du 29 Septembre 2022, la réouverture de la Salle des Fêtes est autorisée
au Public.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur site et notifié aux Associations utilisatrices,
Services techniques Municipaux et A.S.V.P.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Les Services Cérémonies et Techniques ;
- Le DGS ;
- Les Associations Municipales Concernées ;
- Les A.S.V.P.

Le DGS

A blue ink signature, likely belonging to the DGS, written in a cursive style.



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

